



HAL
open science

Espace et hiérarchie sociale en Grande-Comore

Jean-Louis Guébourg

► **To cite this version:**

Jean-Louis Guébourg. Espace et hiérarchie sociale en Grande-Comore. Expressions, 1994, 04, pp.29-60. hal-02399806

HAL Id: hal-02399806

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02399806>

Submitted on 9 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ESPACE ET HIÉRARCHIE SOCIALE EN GRANDE COMORE

Jean Louis GUEBOURG
Université de La Réunion

Jurgen Habermas dans son ouvrage *Théorie Des Kommunikativen Handel*, (1981) a exposé l'idée, maintenant bien répandue, de trois concepts d'action différenciée en fonction de la relation de l'acteur au monde. Pour chaque Grand-Comorien, il y a d'une part un monde matériel économique, difficile, qui absorbe l'essentiel de la tâche de chacun pour survivre, de l'autre un monde social qui permet à chacun d'exister sous le regard de l'autre et qui détermine les hiérarchies ainsi que les pouvoirs sociétaux de chaque individu, enfin un monde subjectif, assimilé au monde invisible, où le religieux interfère avec l'humain par le biais des djinns si importants à Ngazidja.

Depuis l'enfance, chaque individu est encadré dans un système complexe de réseaux familiaux, sociaux qui interfèrent et le guident jusqu'à la mort. La place de l'homme, de la femme et de l'enfant est si bien définie qu'elle se reflète dans l'espace que ce soit celui de la concession ou celui du village ou **mdji**, ce dernier découpé en quartiers exprimant la place de l'**hinya**, c'est-à-dire de la lignée de chacun et son rôle social.

Quelles furent les causes présidant à cette mise en place hiérarchique et par quels adjuvants la cohésion sociale se maintient-elle malgré les facteurs de la modernité ?

L'homme grand comorien : un individu encadré

***un fondement ethnique arabo-bantou**

Après les premières migrations arabes et les contacts indiens sur fond bantou du VIe au XVIIe siècle, l'isolement de l'île a homogénéisé ce

brassage primitif ethnique. À Ngazidja, s'est développée toute une gamme de métissages, allant de la nuance indienne (les Karanes du Gudjerat) à la nuance arabe ou bantoue. Il semblerait que les communautés nobles, kabaila, aristocratie politique et religieuse, aient cherché à conserver cette tonalité "arabe", idéal de beauté, essentiellement la peau claire et les traits fins¹, qui les différencient des hommes libres, les *wamungwana*² de souche bantoue et hottentote, et des esclaves composés de Mozambicains, de même origine³. La protection féminine⁴ des classes nobles en milieu urbain à Ngazidja a renforcé cette séparation entre Grand-Comoriens "Arabes" et "Africains". Dans la vie quotidienne, le refus du modèle africain se traduit par l'expression : "Ah! le nègre, chez moi a parlé", lorsqu'un autochtone se laisse aller à un geste ou à une parole démesurée. Ceci implique que son esprit est alors incarné par un sera, un djinn diabolique et excuse, en quelque sorte, son comportement. Aujourd'hui, la mode consacre la beauté de la plastique noire. L'originalité de la musique et de la danse africaine reconquièrent peu à peu l'île et repoussent l'idéal arabe. Serait-ce la revanche du sera ?

Au XIX^e siècle, les différents comptes-rendus témoignent d'un véritable mythe de "la force comorienne" s'inscrivant peut-être dans le courant "exotique" de cette époque. En 1845, le Commandant Passot, visitant Ngazidja sur la "Prudente", était frappé par la beauté et par la robustesse de ses habitants :

"Il serait difficile de voir une plus belle population. Les hommes sont de véritables colosses..."

En 1848, un voyageur, Mac Carthy, décrivait les Grand-Comoriens comme :

"des Hommes ...tous d'une stature colossale et d'une force herculéenne"

1 Avant 1970, en brousse, les mères montraient volontiers, avec fierté, leur jeune nourrisson tout blanc avant la "mise en place" de la mélanine. Aujourd'hui certaines jeunes grand-comoriennes sont attirées par les sirènes du *khessal* (crème de dépigmentation), quelques peaux blanches tachetées de noir attestent cet engouement qui, pudiquement, se réfugie dans le non-dit.

2 sg. *mungwana* = homme libre

3 Le terme général pour esclave à Ngazidja est *mrumwa*. Robineau insiste sur la destruction de deux groupes d'esclaves :

–le *mdzalaya* (pl. *Wadzalya*) provenant d'une traite ancienne vers 1850

–le *makwa* provient des dernières raffles et il est seulement libéré en 1904.

4 En 1967, la fille de "la niche", ne sortait que le soir, encadrée par des duègnes masquées par un *bwi-bwi* noir opaque. À cette époque, les hommes s'émoustillaient à la vue d'une cheville et cultivaient l'art de reconnaître une femme à son pied. Le *bwi-bwi* comme les duègnes ont disparu avec Ali Soilihi.

En 1973, Ducros et Boulinier ont effectué des enquêtes⁵, confirmées par le recensement de 1980, qui soulignent la faiblesse des infirmités motrices ou mentales (1,9%) de la population de l'Archipel, particulièrement à Ngazidja⁶.

*La faiblesse numérique des ethnies "extérieures"

Dans un recensement de 1852, le Commandant Bonfils, cité par J. Martin, évaluait le nombre d'habitants à Mayotte autour de 8.000 âmes alors qu'Humblot, en 1897 donnait le chiffre de 35.000 âmes pour Ngazidja Si à Mayotte, treize origines ethniques étaient recensées, à Ngazidja, cohabitaient uniquement des Grand-Comoriens de nature sociale différente, quelques Indiens et Zanzibarites en proportion négligeable. Les recensements de 1980 et 1990 à Ngazidja reflètent cette unité ethnique :

	1980	1990
Ngazidja	-Grand-Comoriens	- Grand-Comoriens 99%
	-Français : 0,2% (427)	- Français } 1%
	-Malgaches : 0,1% (226)	- Malgaches }
	-Indiens : 0,08% (159)	- Indiens (320) }

5 Ces enquêtes, (mesures céphaliques et corporelles) effectuées sur des échantillons de population, donnent une moyenne de 166,7 cm pour le Grand-Comorien contre 163,4 cm pour le Mohélien.

6 Les infirmités à Ngazidja :

aveugles	11,4%	amputés d'un membre	3,9%
sourds	9%	infirmités motrices	30,8%
muets	2,3%	autres infirmités physiques	9,2%
N.D	18,7%	infirmité mentale	f 14,7%

La Direction Statistique de la Santé souligne une non déclaration des handicapés par pudeur familiale.



Ph 1 *Une population arabo-bantoue*

On peut y ajouter 60 Africains, 30 à 50 Européens (Belges surtout) et une vingtaine d'Asiatiques et d'Américains. La communauté indienne intégrée à l'île depuis fort longtemps (XVI^e siècle), fondait ses échanges matrimoniaux avec les colons indiens de Mombasa, Dar-es-Salaam ou Mahajanga. Tous ont la nationalité comorienne, parlent le **shingazidja** ou le **shikomore** et sont d'obédience musulmane.

En revanche, au plan religieux, des nuances très strictes séparent les communautés entre elles, et dans l'ensemble grand-comorien, elles gardent leur statut d'étranger. L'essentiel de la communauté indienne relève de la secte ismaélienne dont les *Imans* descendent, après le VII^e siècle, d'Ali, gendre du Prophète. Ils se divisent en *shia*, (c'est-à-dire en communautés avec un guide de prière) variées, selon la reconnaissance plus ou moins stricte des *Imans* historiques précédents. L'essentiel appartient à une *shia* orthodoxe, alors qu'une quarantaine, parmi les Indiens les plus riches et les plus influents⁷, appartiennent à la secte *Ismaeli* dont le chef suprême, est l'Aga Khan. Une des plus belles mosquées de la ville, en marbre blanc et bois sculpté, rassemble ce groupe très uni au plan matrimonial et économique. Quelques individus se réclament de la *shia Isnastrî*, séparée du groupe ismaélien après le septième *imam*, et rassemblant l'essentiel des artisans indiens bijoutiers.

***les relations familiales : primauté de la lignée féminine**

•La matrilinearité, héritage bantou

Comme dans toute société traditionnelle, la famille est essentielle à Ngazidja car elle représente la dénomination d'un individu et son appartenance réelle à un lieu. La force et l'intensité d'une même lignée ou **hinya** est accentuée par la faiblesse du lien d'alliance avec une autre famille qui n'est qu'un contact provisoire entre deux groupes.

Comme les ruptures sont fréquentes, ce sont les enfants qui vont être partagés entre les deux lignages et qui auront une image déformée, voire traumatisante de leurs parents biologiques. Sophie Blanchy⁸ pour Mayotte, Robineau pour Anjouan, ont très bien exposé les systèmes de parenté qui régissent l'Archipel et qui se retrouvent à Ngazidja.

7 Parmi eux, le chef de prière Firoze Ali, dit Roger Dramsy, est le beau-frère d'Amine. Kalfane, fils d'Abdoul Rhassoul (décédé en 1984), l'exportateur bien connu.

8 Ce n'est pas le cas à Anjouan où l'enfant est lié à l'**hinya** de son père (Robineau). Néanmoins à Ngazidja, une seule lignée paternelle fera exception celle des **sharifû**, lignage descendant du prophète par les hommes. Une femme peut être **sharifa** par son père, mais ne peut transmettre la lignée.

Dans cette île, les structures matrilineaires étant plus agissantes qu'à Mayotte et Anjouan, la femme joue donc un rôle plus important puisqu'elle possède sa propre maison et reçoit son époux (règle d'uxorilocalité). Dans le langage quotidien, cette prépondérance féminine transparait : le terme **hahe** signifie pour un Grand-Comorien, "chez sa femme", alors qu'en vertu de la loi musulmane, il est maître chez lui ; en revanche, **ha duhu zahe** a bien le sens de "chez lui, chez sa famille maternelle, chez ses sœurs et sa mère".

Dans le même esprit, les mots, **mba**, ventre, **daho**, maison, sont attribués à la lignée maternelle, **hinya**. L'enfant appartient presque toujours au "ventre", **mba**, c'est-à-dire à l'**hinya** de sa mère⁹. Dans certains cas, si le lignage paternel est noble ou prestigieux, l'enfant peut opter pour celui-ci, mais ce sera mal perçu par les autres, tous comprendront qu'il agit par intérêt. Cette règle coutumière de l'uxorilocalité (mari chez la femme) qui est doublée de la matrilocalité (les enfants résident chez leur mère) est particulièrement adaptée à la femme musulmane comorienne qui subit la polygamie et de fréquentes répudiations. Grâce à la propriété de la demeure, elle est maîtresse chez elle et n'est pas obligée de rencontrer les autres épouses de son mari ; répudiée elle n'est pas chassée, mais se pose alors le problème de garde des enfants.

•Les rôles et les relations psychologiques à l'intérieur de la famille

Tous les parents proches de la maisonnée sont du lignage de la femme. Dans une case se réunissent les parents suivants : le couple de parents ou la mère seule (si elle est divorcée, veuve ou abandonnée), les enfants du couple, ainsi que ceux de la femme d'un premier lit, le mari de la femme, ses sœurs et quelques enfants de la sœur préférée auxquels peut s'ajouter la progéniture de l'oncle maternel. Quelquefois, des parents, à titre de commensaux, partagent les repas mais dorment ailleurs, la grand-mère, **koko**, le grand-père de la femme **bako**, les jeunes frères ou les neveux peuvent le faire dans un **vala**.

Le chef de la maisonnée est indéniablement le **mdjomba**, le frère de la mère que l'on appelle aussi à Ngazidja **nya mdrumuume**, la "mère mâle". C'est "la face masculine du rôle maternel au sens large". Au plan social, le **mdjomba**, travaillera et agira toujours dans le sens des intérêts de sa sœur et de ses enfants. Il est craint et obéi, en général c'est l'aîné des frères de la mère, les **wadjomba**. Il est bien certain que le mari de la femme a un poids social et moral moins

⁹ Une excellente mise au point a été publiée en mars 1989, dans un rapport du P.N.U.D. sur *Le statut de la femme* par S.I.M. Mroudjae et S. Blanchy.

important que l'oncle ou **mdjomba**. Mais, lui aussi peut être **mdjomba** dans son propre **hinya** avec sa sœur cadette grand mariée.

Pour l'époux, ce système met donc en concurrence les intérêts de sa sœur et de sa femme, les intérêts des neveux de son **hinya** et ceux de ses propres enfants. Quelquefois par des contraintes financières restreintes, notamment pour le financement d'études, les choix peuvent être cornéliens. Sophie Blanchy évalue à 60% les Grand-Comoriens qui s'occupent davantage de leur nièce que de leur fille. À Moroni, dans les familles urbaines bourgeoises, qui ont vécu à l'étranger, le père biologique aspire de plus en plus à devenir le chef de famille. Ce titre lui est reconnu par sa propre femme et par la famille, après une longue période probatoire, excluant le divorce et obligeant le mari à soigner particulièrement sa belle-famille. Parmi les couples intellectuels et les expatriés, l'affirmation du mari passe par une nouvelle identification de son épouse.

Traditionnellement dans l'état civil comorien, les musulmans, filles ou garçons, portent leur nom personnel qui correspond au prénom, suivi du nom de leur père. La reconnaissance sociale d'un père donc d'une légitimité est fondamentale, elle est aussi importante que l'appartenance à l'**hinya**. La situation du bâtard est donc catastrophique même si le père biologique reconnaît l'enfant, car il implique le **zina**, la fornication interdite par la loi coranique. Mais en dehors de l'île, les femmes prennent souvent le nom du mari.

En 1975, le choix de la nationalité française a multiplié cette tendance, dans l'identification sociale pour les allocations familiales. Le nom du père de la femme devenant patronymique s'est effacé devant celui du mari. De retour à Moroni, certaines femmes ont perpétué cette façon de faire, surtout si l'époux a une position sociale remarquable. Aussi le nouveau couple se stabilise davantage, l'épouse se détachant peu à peu de son **hinya**, chaque parent investissant davantage sur ses propres enfants pour prendre peu à peu un statut de famille nucléaire urbaine, de type occidental, tournée vers la réussite individuelle.

• Les relations de la famille consanguine

La complicité mère-fille naît de la continuité des rôles familiaux et du partage des tâches. Souvent la fille reçoit de sa mère le futur terrain où le père fera dresser sa demeure. Lorsque la mère décède, la fille aînée élève souvent les enfants les plus jeunes et elle est dénommée **mantiti**, petite mère.

Parmi les filles de la maisonnée, la sœur aînée a un statut à part car, seule promise au grand mariage, elle est recluse, protégée, surveillée par le frère

aîné ; son surnom, **mwana zidakani** (filles de la niche), – les niches étant des excavations creusées dans les murs des demeures urbaines – la protègent des travaux ménagers qui incombent aux cadettes. Après trois années “soilibistes”, les filles de la niche ont disparu, dans les familles aisées toutes les filles font l'**anda**. L'aînée conserve néanmoins quelques prérogatives dans l'organisation des fêtes coutumières.

Entre les frères, c'est la prépondérance de l'aîné, la “tête de la maison” et psychologiquement, il se met dans la peau du **mdjomba** très tôt. Les rapports entre frères et sœurs sont distants, la séparation s'effectue à dix ans car l'inceste est honni dans la société comorienne. Dès l'adolescence, le jeune célibataire quitte la case familiale pour rejoindre le **vala**.

Les rapports des enfants avec le père, le **baba**, sont plus délicats car celui-ci étant absent, les aînés prennent sa place et sont dénommés **baba titi**. En revanche, la sœur du père a un rôle plus lourd : elle remplace la mère dans le cas où la garde de l'enfant serait confiée au père (en cas de divorce). Il lui est reconnu un droit de regard sur l'éducation des enfants de son frère, ce qui entraîne de multiples conflits avec sa belle famille.

• Les relations d'alliance

Entre époux, ces relations suivent un code fort précis. La femme doit le respect au mari qui, en échange, doit entretenir son épouse au plan financier. Elle exprime son respect par le soin porté au repas, par sa soumission aux préséances conviviales et par l'entretien méticuleux des effets vestimentaires de son époux. En milieu urbain où la femme travaille, ces gestes sont accomplis par la sœur de l'un des époux. Certains maris autoritaires, pour maintenir la soumission, ne communiquent avec leur épouse sur les problèmes importants que par l'intermédiaire de leur propre sœur. Aussi les conflits avec la belle-famille sont-ils latents, car le mari n'étant considéré que comme un géniteur s'occupe davantage des enfants de sa sœur. Néanmoins, pour éviter les divorces trop rapides, la mère de la jeune femme mariée essaie d'obtenir du mari les conditions fondamentales de son bien-être : attitude de sa femme envers ses anciennes relations, déplacement en ville ou non, exclusion de certains types de travaux. Les rapports entre mari et belles sœurs sont assez distants, chacun redoute le **lawara**, adultère, au sein de sa famille. Le mari doit se comporter en père vis-à-vis de la sœur cadette et doit respecter la sœur aînée comme future “mère” de l'**hinya** en cas de décès de sa propre épouse.

Ce système matrilineaire met donc en double rivalité économique et sociale d'une part, la sœur du mari, future gardienne de l'**hinya** et la femme

épousée, et d'autre part, le frère de la femme, l'oncle ou **mdjomba**, concurrent du mari.

Bien que l'adage grand-comorien souligne le fait que "le preneur de femme" (le mari) ait le pas sur "le donneur" (le **mdjomba**) puisque le mari décharge l'oncle de la responsabilité de sa sœur, l'oncle joue, toujours, le rôle d'arbitre, voire de "premier cadî", en cas de conflit entre les deux époux. Dans la réalité, tout dépend de la puissance des **hinya** en présence. Une femme, sans famille puissante, sera moins considérée par son mari aussi le **mdjomba** comme la belle-famille auront une attitude pleine d'humilité. Dans le cas contraire, plus rare, le mari n'est qu'un géniteur, d'un poids ridicule face au **mdjomba** et doit se faire accepter peu à peu, car, si son épouse est aisée, elle n'aura aucun mal à trouver un autre parti en cas de divorce.

• Les alliances matrimoniales et l'endogamie

Les règles du mariage sont extrêmement bien précisées par le Coran¹⁰ et sur les quatorze unions incestueuses interdites par l'Islam, sept le sont pour des raisons de consanguinité et sept pour des raisons d'alliance. Néanmoins, les unions entre cousins germains sont admises. Le mariage le plus prisé à Ngazidja est l'union avec le fils ou la fille de son **mdjomba**, ce qui est le pendant des unions entre filles et fils de deux frères dans les familles nobles d'origine arabe. Le Coran autorise les unions entre filles et fils de deux sœurs mais, le bon sens comorien réfute cette alliance, car les enfants ont souvent été élevés ensemble, ce qui en souligne le caractère semi-incestueux.

En fait, le problème essentiel se pose en cas de divorce, phénomène permanent à Ngazidja qui pousse les hommes d'une maison à l'autre. Le mari divorcé n'aurait plus de maison familiale puisque celle-ci est déjà occupée par sa femme. Aussi tout jeune homme évite cette cousine qui est considérée selon le proverbe :

"comme la viande du cou qu'on ne peut ni manger ni jeter".

10 Une étude importante sur les aspects juridiques du mariage a été faite par Paul Guy et reprise en partie par Sophie Blanchy cf op. cité.

• Le comportement social au sein de la famille¹¹

Dans une société aussi strictement hiérarchisée qu'à Ngazidja, le comportement, les attitudes de chacun traduisent naturellement l'humilité, la domination, ou la demande de pardon. Dès son plus jeune âge, le jeune Comorien apprend la soumission avec le regard baissé, les mains en coupe, il faut qu'il arrive à se forger une âme puissante, il doit subir les coups, surtout ceux du **fundu**, sans répondre et ne jamais critiquer un ascendant, même si celui-ci lui parle mal. En cas de faute grave, adolescent ou adulte, il doit demander pardon en touchant le mollet de celui qu'il a offensé. Que ce soit contre les adversaires politiques mahorais (M.P.M. et Serlamain) ou durant la période soilihiste entre notables et **mapindruzi**, l'usage des marques de soumission a été maintes fois appliqué et elles restent encore gravées dans la mémoire de chacun. Au cœur de la famille comme au sein du **mdji**, chacun s'impose par son prestige, par son savoir religieux ou la manière de s'exprimer. Mais la retenue est toujours de mise, et on ne recherche jamais le compliment.

Les devoirs entre frères et sœurs sont bien définis. Le frère doit surveiller sa sœur plus jeune, éviter notamment qu'elle soit déflorée avant les épousailles, surtout si c'est une fille promise au grand mariage. Ceci existe encore en milieu rural, mais a disparu dans les villes. En revanche, certaines jeunes filles choisissent une attitude religieuse qui les protège des approches masculines. Elles sont appelées *Ninja* car leur vêtement noir, recouvrant la tête et les cheveux, rappelle ces héros asiatiques, populaires ici. Évitant tout contact, elles ne serrent jamais la main des hommes, mais circulent librement en ville, c'est un garant certain pour une virginité assurée dans le cadre du **ndola kuu**.

Les garçons sont plus libres dans leur **vala**, ils y conduisent des jeunes filles consentantes qui essaient pourtant de ne point perdre leur honneur car être enceinte, jette l'opprobre sur la famille. S'il n'y a pas mariage l'enfant sera bâtard, la jeune fille sera considérée comme "abîmée" et la famille outragée pourra réclamer réparation au **cadi**. En revanche, un homme qui a eu des aventures en retire un grand prestige dans son **hirimu**, c'est un moyen social d'affirmer sa virilité surtout s'il est jeune. Posséder des étrangères est également considéré comme un exploit surtout si elles sont accortes et blanches. Durant la colonisation, posséder la femme d'un planteur, c'était lui retirer une grande partie de son pouvoir et de son prestige social. Ceux-ci, bien au fait du phénomène, surveillaient particulièrement leurs épouses.

11 Un certain nombre d'exemples de ce paragraphe sont tirés de l'étude sur "Le statut de la femme" de S. Blanchy et M. Mroudjae op. cité, 1989.

12. La cour peut être nue si elle occupe un espace lavique ; si le sous-bassement est un sol cultivable,

•La rupture du couple

Trois causes essentielles recouvrent la séparation des conjoints : la mort de l'un des deux, l'abandon du mari et la demande de répudiation de l'un ou l'autre des partis. La répudiation est acceptée à Ngazidja, ce n'est pas l'échec d'une vie mais c'est l'échec du mariage. Contrairement aux sociétés occidentales, le mari a le droit unilatéral de répudier son épouse, sans se justifier en donnant un, deux ou trois **twalaka**. Ce terme provient de l'arabe *talaq* qui est une sommation de répudiation. Ils peuvent être oraux, prononcés devant témoins, adressés par écrit ou oralement au *cadi* qui fera office de messager. L'homme ne peut néanmoins répudier une femme enceinte ; il attendra l'accouchement et devra entretenir l'enfant. Un ou deux **twalaka** permettent au mari de réfléchir et de reprendre sa décision ; trois **twalaka** signifient que la répudiation est irréversible. Il est possible pour les vindicatifs d'opter pour les trois **twalaka** à la fois. Dans ce cas aucune réconciliation n'est possible. Cette mésaventure est arrivée à un notable de Moroni qui tenait néanmoins à son épouse. Sa colère disparue, il voulut la reprendre, il s'aperçut alors que son épouse devait, auparavant, épouser de nouveau un autre homme. Ce brave Moronien la remaria à son neveu en lui faisant bien promettre de ne point user de son droit d'alcôve.

Bien souvent l'homme ne divorce pas, mais disparaît et abandonne le foyer n'entretenant ni femme ni enfant. Dans ce cas très fréquent, seules 20% des épouses abandonnées osent se plaindre au *cadi*. La femme ne pouvant rester sans mari, pour éviter le péché de tentation, le *cadi* peut la délier de son mariage par une annulation, **fash**, surtout que le non entretien de l'épouse et des enfants entraînent la rupture du contrat de mariage. Souvent ce type de mari indélicat migre en pays étranger. La République Islamique a des accords avec les États voisins, pour poursuivre les individus et les obliger à verser une pension. La transmission fonctionne correctement avec La Réunion et Zanzibar, mais il est impossible de poursuivre un époux en terre malgache. Les cas sont difficiles lorsque la femme a en charge six ou sept marmots en bas âge. Souvent la femme délaissée avant de se rendre chez le *cadi* lance un appel à la famille du mari qui, en général, en prend quelques uns.

Une étude à Mitsudje, sur un échantillon de quatre vingt femmes de 35 à 50 ans, a montré que le total des mariages s'élève à 169 pour le **mnadaho** (petit mariage), soit 2,1 mariages par femme et à 105 pour celles qui ont effectué l'**anda**, c'est-à-dire 1,5 mariage par femme. Ceci souligne la stabilité des couples ayant sacrifié à l'**anda**. Dans l'ensemble, à Mitsudje, village où les hommes sont réputés plus stables, la proportion des divorces est moins forte que celle de la moyenne de l'île.

Fautive ou non, la femme répudiée, quel que soit son **hinya**, perd toujours un peu de prestige et de considération ; elle aura souvent beaucoup de mal à retrouver un époux d'un **hinya** équivalent. La liberté des femmes de Grande Comore est bien connue dans le monde musulman. Abusivement, certains journalistes ont évoqué le matriarcat car certaines femmes ont chassé leur mari. Ceci a existé autrefois dans les classes populaires : la femme possédant le domicile conjugal peut, soutenue par ses propres frères, faire déguerpir son époux lorsque celui-ci a une attitude par trop parasitaire.

En revanche, dans les classes aisées, on considère cette attitude comme indigne, et une femme usant de cet artifice sera frappée d'ostracisme. Pourtant, ce phénomène qui est fréquent à Madagascar connaît une nouvelle vogue avec l'arrivée des "Sabena", femmes plus libres et plus indépendantes. Plusieurs cas ont eu lieu à Moroni et à Mitsamihuli ; les maris, profondément vexés, ont immédiatement divorcé par l'envoi des **twalaka** et, certains ont même plaidé et exigé le paiement d'une amende appelée **khul**.

Les rapports du couple homme/femme dans l'espace domestique et leur comportement familial dans l'espace plus large du **mdji** exprime la dualité bantoue et arabe de l'héritage civilisateur grand-comorien. Synthétique dans le mélange ethnique aboutissant à un type de métissage grand-comorien particulièrement réussi, l'apport arabe s'affirme davantage en ville avec le partage de l'aire de la concession, alors qu'en milieu rural, le partage sexuel du travail reflète une inégalité africaine défavorable, bien sûr, aux femmes.

DES AIRES FAMILIALES CLOISONNÉES

*la concession

La concession du couple pose en terme de spatialité la dualité comorienne : l'opposition permanente entre la matrilocalité, vieil héritage bantou et le fondement patrilinéaire des sociétés arabes. Ces deux conceptions s'opposent dans le visible, ce qui se voit qui est le domaine de l'homme et le caché domaine féminin par excellence.

Trois aires bien définies divisent la concession familiale :

— le domaine ouvert de l'homme, c'est le séjour (**bandani**) ou living room, la terrasse étant le lieu de transition entre la véranda et la cour,

— le domaine de la femme est intériorisé, il donne sur le patio et reste invisible au regard : c'est la cuisine et la salle d'eau (**mchana**). Le coin des ablutions est une aire en céramique de type arabe dans les villes. Mais en milieu rural, c'est une surface de lave où trône un superbe bidon cylindrique de 200 litres où l'on puise l'eau avec une boîte de conserve appelée **kopoi**,

— la chambre commune est "l'espace" du couple. Les parents y ont aménagé un **idjamba**, lieu secret où les enfants n'ont pas accès.

Parfois, un quatrième domaine, celui des grands parents ou des adolescents, peut être séparé des deux précédents et relégué dans un angle de la cour.

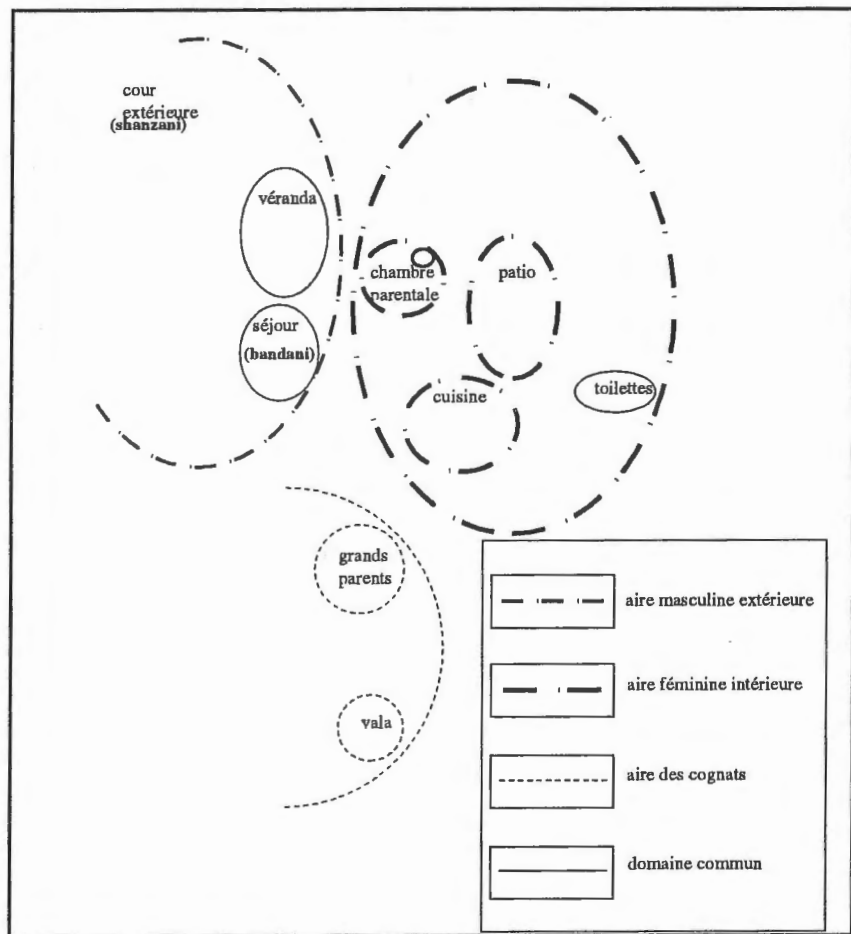
La concession comprend une cour abritée par un muret de pierres ou **uhanza**, mais en ville, la case en dur ou végétale peut donner directement dans une venelle.

Il existe un grand respect de l'espace domestique. Pour rentrer on ne frappe jamais, mais on signale sa présence par un vigoureux **hodi** auquel il est d'usage de répondre par un aimable **twalibu**. La cour est l'espace privé familial accessible à tous, aux relations du quartier comme aux visites amicales.

Elle doit être propre, toujours balayée¹² car une concession mal tenue rappelle la brousse. En fait, la concession est un va-et-vient de femmes, un

12. La cour peut être nue si elle occupe un espace lavique ; si le sous-bassement est un sol cultivable, on y trouve bananiers, papayers et feuilles de songe. Cette végétation sert à dérober l'intimité de la famille au regard. Cette intimité sociale est caractérisée par les emplacements marqués d'une pierre (placenta, prépuce du garçon). Pour chaque membre de la famille, c'est une partie de lui-même qui est enfouie. Ainsi, chaque Grand-Comorien est, physiquement, attaché à sa terre.

homme s'y sent mal à l'aise. Il n'y reste jamais, sauf s'il y est invité par le mari.



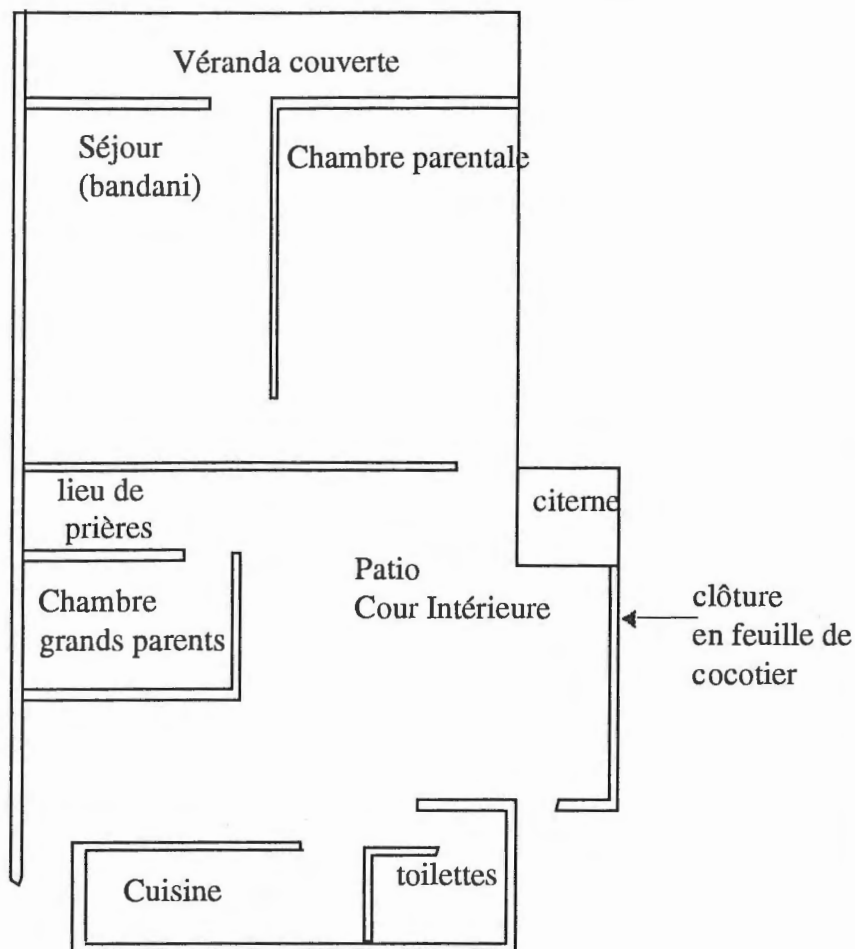
***** Fig.1 Les aires familiales dans la concession

La véranda en terrasse et le séjour sont les lieux où l'on prend les repas sur une natte, mais que l'après-midi transforme en aire de broderie ou en salon de coiffure voire en salon de soins de beauté. Quelques chaises peuvent être alignées contre le mur, elles serviront à asseoir un hôte de marque et sont habituellement réservées aux hommes.

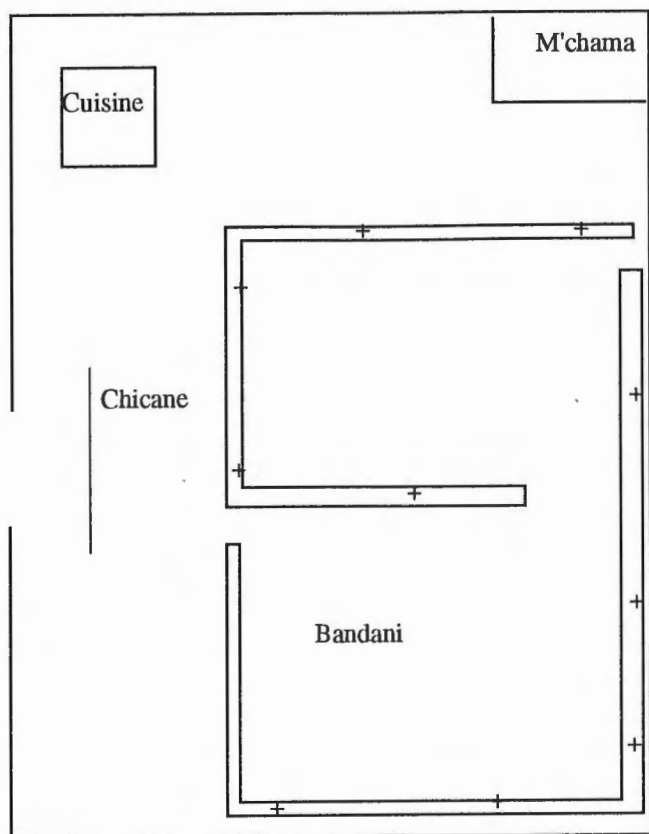
De plus en plus l'argent de l'immigration a enrichi le mobilier traditionnel des vérandas et du séjour avec une véritable accumulation de fauteuils, canapés, buffets laqués, tables d'apéritif. Il s'agit essentiellement de meubles ostentatoires utilisés lors des fêtes, mais peu pratiques pour les déplacements familiaux à l'intérieur de la pièce. Ces meubles reflètent la hiérarchie sociale en démarquant quelques notables aux revenus conséquents de l'ensemble du village. La chambre conjugale, toujours soignée, a troqué son lit de cordes de sisal contre un sommier métallique apparemment plus confortable avec matelas mousse et un couvre-lit, souvent d'origine malgache.

Lors de la visite d'un jeune époux, le lit peut être parsemé de fleurs odorantes. La cuisine est le domaine féminin où l'on confectionne le repas. Le foyer traditionnel, le **fuba** à Ngazidja est symbolisé par le trépied ou **mako** qui peut quelquefois être remplacé par un four malgache. Sophie Blanchy estime que le **mako** est le symbole de la matrice féminine. Si une épouse n'a que des garçons, elle peut échanger son **mako** avec sa voisine qui n'a que des filles et partant, changer la nature de son ventre. Le repas est servi sous la véranda dans un grand plat d'aluminium rond, rempli de riz, de viande et de sauce. Le riz est la nourriture par excellence, bien qu'importé, et se diversifie depuis peu en maïs, manioc, patates douces.

*****Fig. 2 (a) : Concession en milieu urbain



*****Fig. 2 (b) : Concession en milieu villageois



Les membres de la maisonnée se répartissent en trois groupes que l'on classe selon le degré d'attachement du foyer.

— Le premier noyau se compose de ceux qui dorment et mangent sur place, il comprend deux à sept personnes pour une case de deux pièces, dix à douze personnes si elle a trois pièces. Outre le mari, ce sont les parents proches de l'épouse, la mère, surtout si elle est veuve, les enfants du couple actuel, ceux issu d'un premier lit de l'épouse, les sœurs, éventuellement les enfants du *mdjomba*. Si le père de l'épouse est encore vivant et vit avec la mère, ils auront une maison à part, mais viendront prendre le repas chez leur fille et formeront un second groupe.

— À ce second groupe, peuvent se joindre des parents plus éloignés : grands-pères maternels, conjoints des sœurs, jeunes frères de l'épouse bénéficiant d'un **vala** et éventuellement des petits enfants si la femme est en âge d'être grand-mère. Peuvent s'y ajouter, selon le standing de la maisonnée, les enfants du mari, issus d'un autre lit, le fils et la sœur du mari, l'ami et le frère de l'époux.

— Enfin, un dernier groupe est constitué de parents plus éloignés qui ne sont pris en charge qu'occasionnellement selon leurs besoins, leurs manques. En milieu urbain, ce sera l'hébergement de lycéens, d'étudiants, qui sont en général les parents du mari, (enfants de ses frères et sœurs), d'épouses de frères en difficulté et plus rarement de la belle-mère. Ainsi l'unité familiale fonctionne toujours au bénéfice de la femme, surtout en milieu traditionnel. L'époux n'est pas pénalisé, il est gratifié en tant que frère ou fils, mais dans d'autres foyers. C'est seulement en cas de disparition ou de graves difficultés économiques de son **hinya** qu'il se tourne vers les propres parents de son épouse.

*la case : propriété féminine

Case, maison, paillote, **daho** ou **ya nkatsa** ou **nyumha ya kingazidja** sont étroitement associés à l'élément féminin puisque chaque mariage petit ou grand, s'accompagne d'une dot pour l'épouse qui est la maison d'habitation, aussi modeste soit-elle. Dans les villages, les terrains de construction de case appartiennent aux différents lignages, les parcelles non cadastrées étant connues de tous. Dans les villes, notamment à Moroni, des relevés topographiques pérennisent les concessions avec le nom des propriétaires représentant les différents **hinya** et des **.i** parcelles; sont distribuées aux filles de l'**anda**. En Médina, le partage actuel n'est plus possible en raison de la densité de l'habitat, une solution réside dans la construction en hauteur. Dans la majorité des cas, la fille récemment mariée réside donc à proximité de sa mère et de son **hinya**.

La construction de la case est un exemple typique du **msaada** familial. Ce sont les parents mâles, les plus proches de la femme, qui se chargent de la construction de la maison. En général, le père construit une case en dur pour sa fille aînée promise à l'**anda** et dote plus modestement les autres avec une paillote en végétal. Le **mdjomba** peut le remplacer en cas d'impasse financière ou de rupture de couple. Le père peut également refuser le don de la maison à sa fille, si le gendre ne lui convient pas, mais seules les filles éduquées et exerçant une profession peuvent se permettre de s'opposer à leur père.

Dans l'ensemble toutes les femmes sont propriétaires de leur maison¹³. L'emplacement est un choix délicat. Dans les villages de brousse¹⁴, où l'espace ne manque pas, l'orientation et l'entrée principale se font face à la rue pour lier directement l'extérieur et l'espace masculin de la concession. Quelquefois l'entrée peut être dérobée au regard du passant par une chicane. Le terrain de la concession est délimité sur le sol et varie selon l'architecte Dahalani entre 10 et 350 m².

13 Une enquête de Sophie Blanchy et Monaecha Mroudjae à Itsundzu (Mbadjini occidental) a montré que 70% des femmes mariées étaient propriétaires de leur demeure, 6% en étaient propriétaires avec leurs sœurs, alors que 16% résidaient dans des cases appartenant au mari.

14 Trois étapes sont nécessaires pour l'érection d'une paillote ou d'une case. On choisit pour les fondations un emplacement plan, où les pierres de laves scoriacées, enrobées de ciment ou non, sont sélectionnées ; un **mwalimu** indique l'heure de la mise en œuvre, le **bwe lassaya** pour la case en dur, le **mwahe** pour la paillote végétale. Pour une case destinée à l'**anda**, la tradition exige l'implant de 24 piliers identiques caractérisant chaque heure du jour : 8 piliers muraux sur les pans, 3 piliers latéraux à chaque façade pignon, 2 piliers sur le mur référent transversal ; deux autres piliers désignés sous le vocable de **nganzi** soutiennent le faitage central du toit, le **mmongo**. Ces piliers sont enfoncés dans des trous de 40 cm. L'armature de la cloison exige que soient plantées verticalement, entre les piliers, des rangées de baguettes disposées deux à deux, croisées perpendiculairement avec d'autres baguettes entre le sol et la sablière pour former un cadrage régulier, désigné sous le terme de **hasi**. Il ne reste plus alors qu'à disposer le cloisonnement en couches de folioles de cocotiers ou de parpaings : sur les baguettes horizontales on pose une première couche de palmes entrecroisées, tressées très larges (**galba**), visibles de l'intérieur de la case. Celle-ci est recouverte d'une seconde couche, tressée différemment, **mtseve**, qui se fixe sur les baguettes verticales, visibles à l'extérieur des cloisons. Pour la charpente de la toiture, notons que le toit pavale se compose de deux pans reliés par une panne faîtière, le **mra maunyo**. Cette panne sert de charnière et se fixe sur la faîtière principale par un cordon en fibre de noix de coco. Sur les extrémités de la faîtière principale, **mmongo**, les hommes montent les chevrons en pignons, **itswa pvau**, dont les sommets sont taillés, assurant un solide amarrage en cas de cyclone. Sur le référent transversal, un poinçon relie l'entrée et la faîtière principale. La charpente est alors complétée par des baguettes en panne tout le long de chaque pente, alors que d'autres baguettes croisent perpendiculairement ces dernières. Ces baguettes en panne sont consolidées par des chevrons, **nda Djewe**, un pan un peu plus long est exposé aux intempéries pour faciliter le ruissellement pluvieux. La couverture est, en général, faite de chaume (**sandze**), constituée de folioles de palmes et de cocotier reliées entre elles, dénommées **uhanza**. Malgré l'avantage de la fraîcheur, ces **uhanza** très inflammables sont abandonnées actuellement au profit de tôles, malheureusement conductrices de chaleur. Dans la case en dur, urbaine ou villageoise, on repère des toits plats en terrasse (**salafu**) avec une légère pente, calculée pour récupérer l'eau de pluie dans la citerne familiale. Aujourd'hui, l'eau courante et la multiplicité des bornes fontaines consacrent le retour du toit à double pente avec couverture en métal. Souvent, on peut observer des maisons de plain-pied avec toit en terrasse et escaliers sur façade non terminée. Quelques ronds à béton soulignent l'état évolutif de la demeure qui s'adaptera à la dimension de la famille et au fonctionnement de la vie sociale. Avec la pression démographique, se multiplient, aujourd'hui, les maisons à deux étages, peut être verra-t-on apparaître bientôt des unités à trois plans.

DES STATUTS JURIDIQUES DIFFÉRENTS : LE PARTAGE DES TACHES

*LE STATUT JURIDIQUE DE L'HOMME ET DE LA FEMME

Il se fonde à partir d'un corpus coutumier bantou et d'éléments de traité chafeïte, le *Minhadj-at Twalibin*. Le juriste Paul-Guy, dans ses travaux de 1942, en a dénombré six

— le droit de tutelle de la mère ou veuve légitime (droit africain typique car en droit chafeïte, la mère n'est admise comme tutrice qu'en quatrième position après le père, le grand-père et le tuteur légal)

— une immobilisation foncière au profit des femmes, le

manyahuli

— le mandat tacite d'ester en justice des cohéritiers indivis

— le contrat d'entraide ou **msaada**

— le bail à cheptel pour les divers contrats de gardiennage pour caprins et bovins.

On peut remarquer que les deux premières coutumes favorisent les femmes comoriennes par rapport aux femmes arabes et leur donnent une assise plus ferme dans la vie quotidienne et dans leurs rapports avec les hommes.

À Ngazidja, pour la majorité des femmes mariées, surtout en milieu rural, le **manyahuli** domine. Cette terre appartient en propre à l'épousée mais le mari est responsable de l'exploitation et des plus gros travaux. En fait, il décide la mise en culture et gère personnellement les plantations destinées à la vente comme celles de vanille, de tabac ou d'arachide. La femme de son côté, sur des parcelles aux sols moins profonds ou sur des réserves villageoises, se charge des plantations, de l'entretien et de la récolte des cultures vivrières pour la nourriture quotidienne. Depuis une dizaine d'années, elle se charge aussi des labours qui incombent aux sœurs ou aux femmes âgées, déchargées d'enfants. Certaines possèdent des cultures de rentes qui seront alors soustraites à l'autorité du mari.

Lorsqu'un surplus vivrier se présente, elles le commercialisent sur le marché le plus proche. Les privilégiées qui ont les parcelles en cultures maraîchères (Mvuni ou Ivembeni) consacrent une part de temps plus importante, par jour, à la vente de leur récolte et descendent en taxi sur le marché moronien. Cette durée des travaux est évaluée entre 100 et 150 jours par an pour l'homme, c'est à dire qu'elle absorbe la moitié de son temps. Quant à la femme, lui incombent les dépenses, les fournitures de la vie quotidienne, épongées par la commercialisation des cultures vivrières ou de rentes, car les produits de l'artisanat se vendent moins bien. Robineau estimait à 13,5% en moyenne le

temps féminin consacré aux travaux agricoles. Ils ont doublé en 20 ans, surtout en milieu rural, aux dépens de la corvée d'eau et des soins donnés aux enfants. Une légère amélioration dans l'outillage a permis un gain de temps et une augmentation de la productivité. En fait depuis 20 ans, l'outil traditionnel de base reste le **mbaya**, équivalent du bâton fousseur, à la pointe d'acier ou en bois durci d'une trentaine de centimètres, emboutie sur un manche fort court, ce qui implique l'exécution de travaux en position accroupie très pénible. Cet outil polyvalent peut désagréger les mottes et sarcler, il facilite les semis, mais il est insuffisant pour la confection de billons et de buttes. Lorsque la concrétion pierreuse s'affirme, la houe plate et le croc d'importation remplacent le **mbaya**. Le premier, sur cultures maraîchères, facilite la confection de buttes et de billons, le second avec le coupe-coupe joue le rôle de binette, mais il est difficile de le faire entrer dans les mœurs. Grâce aux forgerons de village, ces outils de base restent bon marché, mais, comme cet investissement n'est jamais prioritaire, le paysan attend le don d'un organisme international qui affectionne, particulièrement, dans le cadre de micro-projets, l'aide à l'outillage¹⁵.

Ces contraintes culturelles, difficiles, partagées par le couple, deviennent uniquement féminines dans le transport des récoltes et le stockage des produits. Le transport des produits vivriers ainsi que celui du bois de chauffage se fait essentiellement sur tête de femmes, voire d'enfants en cas de presse, ces charges pouvant aller jusqu'à 40 ou 50 kg. La faiblesse des moyens de stockage et de conservation de certaines denrées comme les bananes, les légumes, certains tubercules, qui doivent être consommées immédiatement ou commercialisées par l'épouse, implique transport et vente, donc une première marche jusqu'au goudron puis un voyage pénible en taxi brousse pour atteindre le marché. Les hommes se contentent souvent de la quête des charges de fourrage pour l'élevage. La valorisation des produits par transformation simple et leur stockage s'ajoutent également aux nombreuses tâches féminines. L'arachide est séchée au champ pendant quelques jours puis vendue en gousse ou grillée¹⁶. Il faut séparer les gousses des fanes puis les ensacher. À cet effet, pour éviter les rats, on conserve les sacs de jute sur des bidons. Le tabac est séché en une dizaine de jours, tressé en corde de deux mètres, puis vendu l'année suivante. Les fruits et les cultures maraîchères, facilement commercialisables, sont immédiatement emportés par l'épouse ou une amie, mais l'attente au marché qui permet discussions et rencontres multiples n'est pas toujours considérée comme une corvée.

15. L'UNICEF a distribué quelques centaines de manches de pioche et de crocs dans les villages du sud du Ngazidja.

16 On ne confectionne pas néanmoins de galettes caramélisées comme en Afrique de l'Ouest.

17 L'enfant comorien est très choyé durant sa petite enfance : il est caressé, manipulé, dorloté tout.

C'est dans le cadre de la production qu'une coutume communautaire d'entraide, le **msaada**, a longtemps joué un rôle de cohésion inter-familial. Le couple ne peut assumer seul les tâches difficiles devant être exécutées dans le temps, comme le défrichement, les labours et les récoltes. Si la main-d'œuvre familiale avec les frères du mari et de l'épouse ne suffit pas, il est fréquent d'inviter les amis et voisins qui seront nourris gratuitement, à charge pour le demandeur de rendre l'invitation. Bien souvent, ces amis appartiennent au même **hirimu** que le mari, mais de plus en plus on recherche un groupe d'amis cohérent comme une équipe de football moins performante ou une association musicale en régression passagère. L'arrivée d'Anjouanais à la recherche de travail a fait reculer ce système. Le paysan paie un journalier d'autant plus que le coût de la main-d'œuvre reste peu élevé de 500 à 1 000 FC par are de labour ou de cassage de mottes.

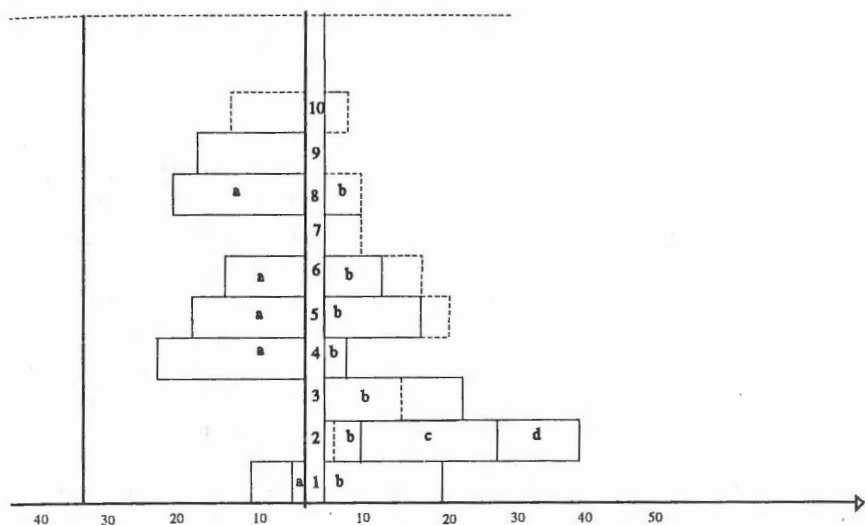
*l'inégalité du couple face au quotidien

Trois types de travaux attendent la femme comorienne à la maison : la confection des repas avec les corvées d'eau, de bois, les soins donnés aux enfants surtout aux petits¹⁷, les petits travaux d'artisanat durant les temps morts. Depuis quelques années une énorme contrainte quotidienne s'est estompée en Grande Comore : la corvée d'eau. L'eau courante dessert les nantis d'Hahaya, Fumbuni et Moroni, les autres se contentent de borne fontaine ce qui évite, de toute façon, l'eau polluée des citernes. Dans les "Hauts", à part Maweni et Ivembeni bénéficiaires de sources, il faut recueillir l'eau de pluie en alignant marmites et bidons lors des pluies, surtout si l'on possède une paillote en chaume car la maison en dur recueille l'eau par le toit en impluvium. Le C.E.F.A.D.E.R. a distribué à chaque concession des jarres de ciment et des bidons de métal de 200 litres. La corvée de bois au contraire s'allonge en durée et en coût avec le recul de la limite forestière.

Les repas occupent une grande partie de la journée de la femme. Ils sont à base végétale surtout pour les paysans chez qui l'autosubsistance est importante. Il se font à base de bananes vertes, de tubercules, de manioc, de noix de coco râpée

17 L'enfant comorien est très choyé durant sa petite enfance : il est caressé, manipulé, dorloté toute la journée, tétant à la demande. Sa mère, tous les jours, le lave au lait de coco, lui affine le nez si c'est une fille, ou masse son crâne pour aplanir les bosses si c'est un garçon. Tout lui est pardonné, il peut mouiller sans crainte un invité, c'est de l'eau parfumée ! Dès trois ans, la mère privilégie le lien avec l'oncle maternel, le **mdomba**, pour enraciner chez lui, la perception matrilinéaire. Par la suite, sauf durant les fêtes coutumières importantes, il sera inclus dans son **hirimu**. Soumis à la hiérarchie féminine de ses aînées, sa première marque d'indépendance s'esquissera avec la construction du **vala**.

qui fournit la matière grasse indispensable à l'équilibre du régime. En ville, le fondement alimentaire est le riz alors qu'en milieu rural, les paysans font un seul repas par jour et se contentent d'une frugale collation consommée sur le champ. Les menus quotidiens, outre le riz, sont à base de maïs, de tubercule, mataba, niébé, ambrevade, selon la saison alors que les plats de choix sont le riz cuit à la vapeur avec un poulet au coco ou un poisson au lait de coco. En milieu urbain, les menus sont plus variés allant des grillades typiques au *briani* indien.



Emplois du temps du couple sur 30 ans

*LES LOISIRS

Ils sont masculins et s'expriment dans le cadre du **mdji**. L'essentiel des loisirs quotidiens s'articule autour de deux aires sociales : la mosquée, lieu de culte et le **bangwe**, siège communautaire privilégié au sein du village qui, habituellement, est dénommé **mdji**.

Selon le milieu et l'âge, le Grand-Comorien accorde une à trois heures par jour à ses loisirs. Après 18h, l'homme peut également rendre visite à un ami et, depuis quelques années, la multiplication des "vidéothèques" rassemble et

soirée la population masculine. Pour ceux qui possèdent un lecteur de cassettes, cette soirée familiale rapproche couples et enfants.

Les festivités de l'**anda** ou grand mariage, les grandes fêtes religieuses du Maulid et du Ramadan rythment différemment la vie quotidienne. Le prophète ayant une importance particulière à Ngazidja, la commémoration de sa naissance multiplie prières, processions, chants religieux, pendant un mois avec quarante huit heures paroxysmiques, surtout la seconde nuit où, à travers l'adoration, se mêle toute la joie communautaire du **mdji**.

LE MDJI : TERRITOIRE SOCIAL

*le mdji arrondissement coutumier

Le village grand-comorien est non seulement une entité politique et administrative régie par le groupe des Anciens, les **mfomandji**, mais c'est également un "espace" social coutumier, donnant à l'homme, à la femme et à leur **hinya** respectif, un volume et une aire précise qui se répercutent sur leur comportement ce que résume Damir Ben Ali sous le vocable "arrondissement coutumier"¹⁸. C'est au centre (**mdjimri**) que se concentre l'essentiel des fonctions sociales toujours matérialisées par l'aire de discussion et par le lieu de culte. Si le village grandit, c'est chaque quartier ou **mraya** qui se dotera d'un **bangwe** et d'une mosquée qui peut être associée à une **zwiya**. Il existe un lien étroit entre le quartier et l'**hinya**. Les lignages les plus prestigieux sont proches du **bangwe** et intègrent dans leur espace, la mosquée surtout la plus prestigieuse, celle du vendredi. Les plans d'Itsandra et d'Ikoni soulignent ce gradient de prestige central décroissant.

Sultan Chouzour parle avec une certaine fierté du **bangwe** grand-comorien :

"C'est le symbole vivant de l'arrondissement coutumier. C'est un lieu privilégié indispensable à tous les déroulements de festivités coutumières. C'est la scène grandeur nature où se nouent et se dénouent les conflits, où s'affirment les pouvoirs, où se règlent les grands problèmes locaux et régionaux. C'est un lieu où chaque Grand-Comorien rêve un jour d'installer sa part d'autorité acquise au terme de son ascension coutumière la plus prestigieuse possible".

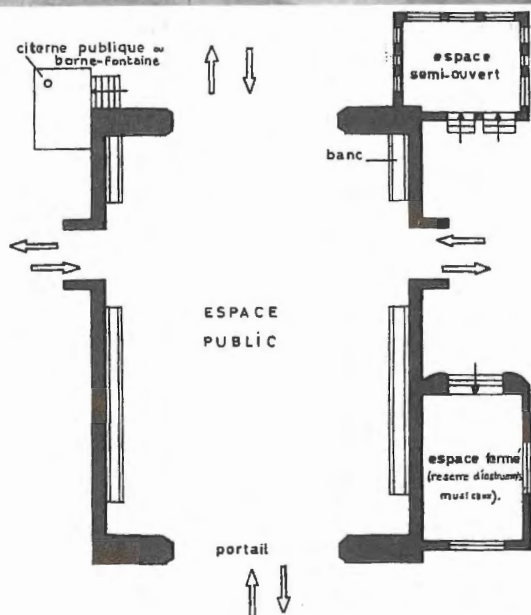
¹⁸ Ainsi la ville de Moroni comprend deux arrondissements coutumiers prestigieux : Badjanani et Mtsangani situés à l'intérieur des murs de fortification, et trois arrondissements bien délimités par rapport aux autres : Djunivandji, Irungadjani et Mrambwani.

Pour les historiens grand-comoriens, le **bangwe** a évolué dans l'histoire, il s'agissait, à l'époque pré-coloniale, de l'enclos à bétail des premiers bantous proches de la résidence du chef de clan fondateur.

•Le bangwe

Aujourd'hui c'est la place où l'on se repose, où l'on parle à deux ou en collectivité. Cette aire sociale est souvent rectangulaire, elle est à l'échelle du piéton donc de faible surface, 15 à 20 m². Très individualisée, elle est entourée de murs qui la séparent des concessions adjacentes. Tout autour de la place, de l'espace central, courent des bancs de pierres sans solution de continuité avec les murs d'enceintes. Parfois, sur un angle, on décelle une partie couverte, quelquefois surélevée, et qui peut être fermée, c'est l'entrepôt du matériel musical qui servira aux festivités coutumières. Cette place s'accompagne d'une citerne publique, lieu féminin semi-ouvert qui cède en ville la place aux bornes-fontaines. Proche du **bangwe** une aire couverte sert à la délibération du conseil des notables. Espace exclusivement masculin, il est réservé à ceux qui ont réalisé le grand mariage ou le **Ndola Kuu**. Les autres, les **wanamdji**, les enfants du village n'y accèdent que comme spectateur ou serviteur. Le **bangwe** doit toujours être propre et net, il est balayé sous l'œil inquisiteur des **wandruwadzima kofia**¹⁹ c'est-à-dire ceux qui viennent de réaliser le grand mariage.

¹⁹ Littéralement "Petits bonnets" c'est à dire ceux qui viennent d'effectuer le grand mariage et peuvent arborer écharpes et bonnets brodés.



Ph.2 Bangwe
Fig. 4 Bangwe

Dans cet espace, la parole est ritualisée, c'est le "roi du village", **nfomamdji**, qui la donne et la retire. Pourtant les décisions peuvent être prises ailleurs, dans les sièges d'entreprise ou par une fraction moderniste et intellectualisée de la population qui n'entre plus dans le système coutumier. Ces hommes autrefois isolés, (génération des années "cinquante" deviennent de plus en plus nombreux avec les prises de responsabilité de leurs cadets, nés dans les années "soixante". Le **bangwe** fonctionnera-t-il encore, si une fraction de ses hommes, informés et pertinents, ne peut s'exprimer ?

En revanche, l'aire ludique demeure très utilisée dans tous les **midji** grand-comoriens. Itsandra recèle sept **bangwe** avec pour chacun, une fonction particulière, la plus importante étant réservée au débat politique et économique. Les autres sont choisis pour certains types de danses, lors des cérémonies de l'**anda**. À Uzio, quatre **bangwe**, à Bangwa-Kuuni, deux, sont le fruit des aides d'émigrés grand-comoriens.

•Les mosquées

Avec l'arrivée des shiraziens bâtisseurs au XIII^e siècle, les mosquée ont complété le rôle social du **bangwe** dans le **mdji**. Au XIX^e, les confréries ont fait naître leur propre lieu de prières, leur propre mosquée (**zawiya**). La mosquée est le lieu de communication privilégié entre l'homme et Dieu, mais c'est aussi un espace communautaire où l'on peut débattre de problèmes théologiques ou sociaux. En 1904, Nicolas Du Plantier en dénombrait douze à Moroni, qui en compte maintenant trente. L'île en a près de six cents, c'est à dire le triple par rapport au nombre de villages. Dans chaque cité de quelque importance, se dresse une grande mosquée destinée à la prière solennelle du vendredi et aux principales fêtes islamiques²⁰.

20 Le Ramadan dure un mois, épreuve difficile car le jeûne est une astreinte lourde, le Comorien ne devant ni boire, ni avaler sa salive. Cependant, il travaille peu, les bureaux sont vides dès onze heures du matin, mais c'est un mois de grande consommation, car la rupture de jeûne multiplie les collations sucrées. Les mois précédents le Ramadan sont dénommés "mois des fagots" (il faut ramasser du bois pour le Ramadan) et mois des "pique-nique". Ce dernier mois est très prisé par les jeunes car on pratique des jeux, on se réunit pour se préparer aux rigueurs du mois suivant. En milieu urbain, la modification récente par le président Djohar des horaires de bureau (7 heures, 14 heures, en journée continue) modifie singulièrement le rythme de la journée et allonge les loisirs, notamment le temps passé à la maison familiale par le père.



Ph 3 *La Mosquée du Vendredi à Moroni*

Le coût de la mosquée est élevé ; chacun y participe surtout les émigrés qui, par ce biais, rappellent leur présence aux résidents. Ainsi à Wellah, un superbe édifice, avec intérieur somptueux et moqueté, a coûté plus de cent millions de francs comoriens.

La mosquée est également un espace masculin très hiérarchisé ; elle est soumise à une étiquette rigoureuse. Comme dans le **bangwe**, les notables y exercent une certaine prépondérance, mais ils cèdent les premières places aux **sharifu** et aux **darwech**, ces derniers, très religieux, n'ayant pas effectué le cursus coutumier. Les hommes faits (**wandruwadzima**) et, surtout la caste supérieure des **wafomandji**, bénéficient d'une place de prière réservée, d'une porte d'entrée spéciale et d'un bassin d'ablution à part. Les mosquées servent souvent de relais d'informations pour les cérémonies coutumières, notamment celle du **madjilisse** qui est la fête la plus religieuse de l'**anda**. L'extérieur de la mosquée est également jalonné de bancs de pierres où, le matin et en fin d'après-midi, se retrouvent les hommes. Comme il existe plusieurs mosquées,

les hommes se regroupent par affinité politique sauf autour de la mosquée du vendredi qui est d'obédience communautaire, malgré une certaine hiérarchie sociale.

•L'hinya, critère de différenciation socio-spatiale dans le mdji

À l'intérieur du **mdji**, les **hinya** sont également classés par ordre d'importance et recouvrent un espace précis délimité.

Le village d'Itsandra, bien enserré dans ses murs, sur un promontoire rocheux au sud de la plage, compte une vingtaine de **mba** ou **hinya** regroupés en classes hiérarchisées.

— Le quartier le plus prestigieux est Harum Wandji qui réunit douze **mba**. Généralement on distingue les **hinya** fondateurs et royaux, les inférieurs étant ceux des quartiers de pêcheurs ou ceux qui n'ont aucun ancêtre prestigieux. Dans le cas d'Itsandra, les quatre derniers **hinya** n'ont pourtant pas obligatoirement une place fixe au **bangwe**, les quatre dernières comme l'on pourrait s'y attendre, car la place attribuée au **bangwe** dépend du prestige du moment. On peut remarquer que l'**hinya** Femlarusi n'occupe pas de rang dans la hiérarchie des **hinya** car les fondateurs d'un village se retrouvent souvent derrière les autres.

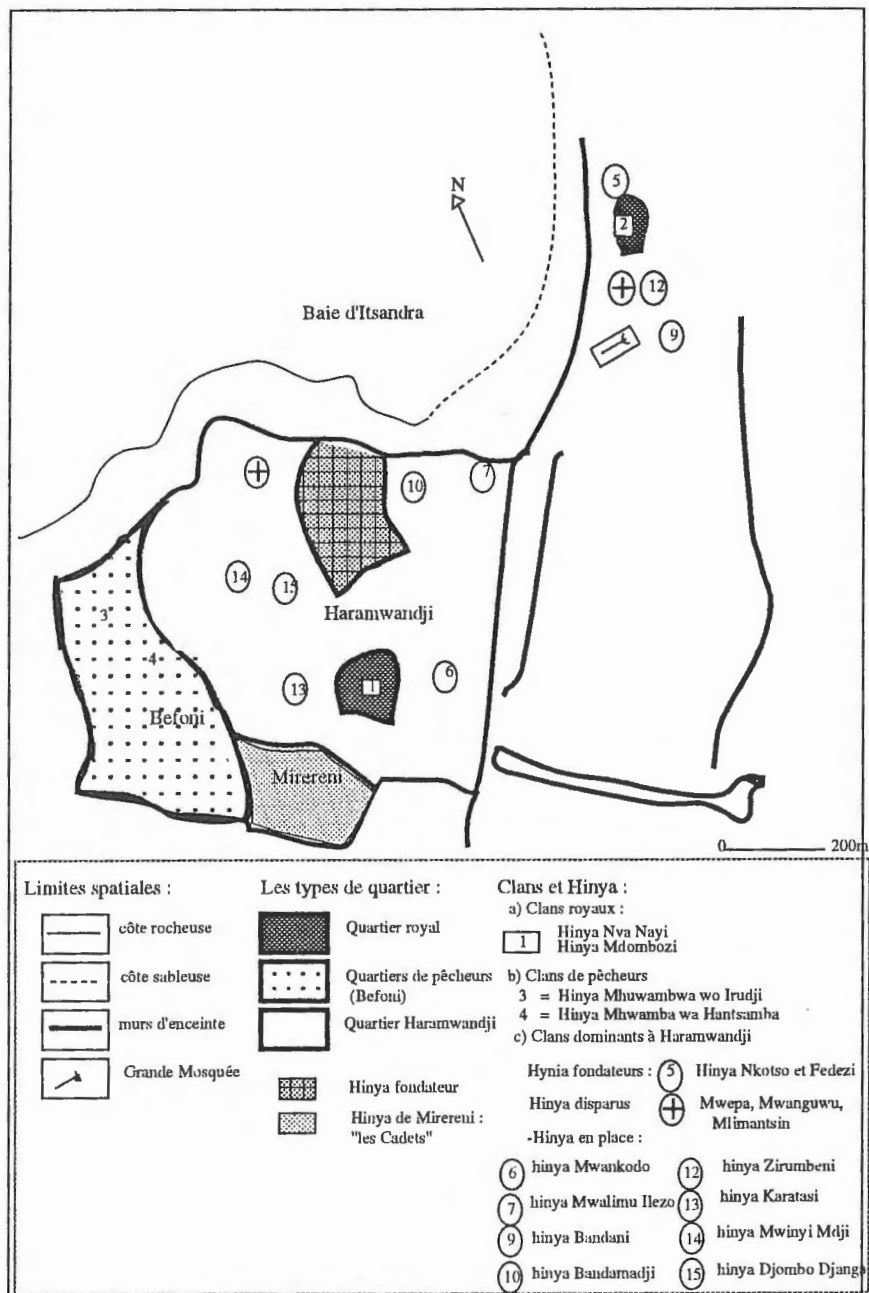
— Le second quartier de pêcheurs, Befuni, est dominé par l'**hinya** Nkotso qui est l'**hinya** fondateur et qui a cédé la préséance aux clans suivants : Mba Wambwa wa Irudidju, Mba Hantsamba, Mba Mtsamdu, Mba Nayi.

— Le troisième quartier, Mirereni, est postérieur au premier dans la tradition orale. Il est composé des cadets des Harumwandji qui sont souvent ouvriers maçons.

— Certains **hinya** ont disparu depuis le XIX^e siècle, comme celui de Mwanguwu et de Mwepva.

— Les **Hinya** royaux Mdombozi Nva Nayi sont à part. Dans le partage coutumier, ils reçoivent toujours de bons morceaux de bœuf. L'ordre hiérarchique des quartiers s'exprime aussi par le classement des **bangwe** qui sont au nombre de sept. Les deux premiers qui se disputent l'honneur des grands rassemblements pour les élections et la danse de **twarab** se regroupent à Buutsini et Mtsangani.

Fig. 5 Quartiers et hinya à Itsandra



Les autres **bangwe** se spécialisent dans des danses à caractère religieux, notamment le **madjilisse** et le **mawlid**. Le **bangwe** principal est face à la plage entre les deux mosquées, c'est l'ancienne place publique où se tenaient les grandes assemblées d'Itsandra et même les kabars nationaux. Aujourd'hui les grandes fêtes nuptiales et électorales s'y déroulent.

La jolie danse **Shigoma** choisit souvent la place **Mawesha**. Cette danse a lieu après la prière du **lanswiri**, pendant les neuf premiers jours du mariage. Le **bangwe** de Buutsini Harumandji au centre du quartier du même nom est réservé au **mdiridji** c'est à dire à la danse traditionnelle interprétée par des notables, la veille de l'abattage d'un boeuf. La place de Bomani a été déclassée, elle a perdu le **twarab** mais conserve le **sambe** et le **tari la meza**. Enfin une place nouvelle est apparue, proche du tombeau de A. Bin Sumeyet, au sud de la plage et polarise toutes les fêtes à caractère religieux.

Le critère du classement des **hinya** est obscur et changeant. Un adage grand comorien dit que les fondateurs des cités ne sont jamais à court de généalogie et que les premiers mangent les derniers. Ainsi à Mitsamihuli, l'**hinya** de l'ex-président, Saïd Mohamed Cheikh, a gagné quelques rangs pour être parmi les premiers²¹. Si l'**hinya** fondateur occupe une place de choix, il n'est jamais le premier et doit céder la place au nouvel arrivant dans le cadre de l'hospitalité. Les clans royaux sont toujours en marge de la hiérarchie, alors que les clans pourvoyeurs de wazirs sont intégrés au système. Les quartiers de pêcheurs sont souvent marginalisés comme on peut le voir à Ikoni, à Shindini, mais ce clivage tend actuellement à s'estomper.

L'habitat groupé, la forte cohésion communautaire, son sens aigu du territoire a développé des micro-nationalismes locaux que l'on pourrait assimiler à un esprit de clocher. Ceci se traduit par les multiples conflits entre **midji**

21 Les principaux hinya :

à Fumbuni

- 1) Hinya Mdombozi
- 2) H. Urenya-Kanya
- 3) H. Boudeia
- 4) H. Djamani
- 5) H. Wenya Roume
- 6) H. Hadji
- 7) H. Manga
- 8) H. Umdji
- 9) H. Uravhini
- 10) H. Sululu
- 11) H. Mstangani
- 12) H. Vangomani
- 13) H. Mbe

à Kwambani

- 1) Hinya Mhizi
- 2) H. Soundjalonou
- 3) H. Mbani
- 4) H. Mahatibou
- 5) H. Masharifu
- 6) H. Fedjoumoï

22 Ces traits de caractères reconnus par les autres cantons se fondent sur quelques caractéristiques

voisins, que ce soient les problèmes de portage ou d'abreuvement du bétail. Ainsi, peu à peu, à travers les exploits héroïques passés, les mésaventures individuelles, la réussite sociale, s'est dégagé un ensemble de qualités ou de défauts attachés à chaque cité. La population d'Itsandra est connue pour son orgueil, voire sa vanité, mais on lui reconnaît également prestance et élégance dans les assemblées plénières²². Cette fierté, est ancrée dans la tradition par le refus des habitants de modifier le nom du village, lors d'une épidémie contagieuse.

Indéniablement l'originalité du statut social de l'Homme et de la Femme grand-comoriens, leur place dans le **mdji** s'inscrivent dans le double héritage ethnique arabo-bantou et dans l'héritage historique et spatial de chaque **hinya**. Que ce soit à l'échelle de la concession, du quartier ou des espaces communautaires comme la mosquée ou le **bangwe**, la place et le rôle de chacun, à chaque âge, est fixé de sa naissance à sa mort.

Mais ce modèle²³ ne se maintient que par une certaine vision du monde grand-comorien, celui de l'au-delà régi par la religion et le cursus coutumier ponctué par le **ndola kuu**, autre terme pour désigner le grand mariage ou l'**anda**, qui reste, à Ngazidja, la grande épreuve pour devenir un homme et se situer dans la société. Tant que durera cette tradition, la cohésion actuelle subsistera. Pourtant, la jeunesse surtout celle issue des collèges et lycées refuse les sacrifices et l'endettement résultant de cette coutume. À Mayotte, à Anjouan, le grand mariage est peu à peu vidé de son contenu social. À Ngazidja, le titre de **wandruwadzima** (homme complet) que confère l'**anda** est une garantie sûre, illimitée au plan temporel, appuyée par la tradition et la mémoire collective.

22 Ces traits de caractères reconnus par les autres cantons se fondent sur quelques caractéristiques anciennes qui perdurent par le bouche à oreille : l'homme d'Itsandra ne se salit pas la main (cela signifie qu'il ne ramasse pas un morceau de viande qui est tombé du plateau, il le laisse au mendiant). Il mange le **sagu** avec des tiges de cocotier pour ne pas imprégner ses mains de l'odeur du repas. L'homme d'Itsandra ne court pas sous la pluie et reste toujours digne. Il ne se rend jamais à un festin sans avoir mangé chez lui, pour éviter l'image du glouton.

23 Cf. Thèse de J.L. Guébourg, p. 336-339.

Ce modèle est-il encore pertinent aujourd'hui ? Largement décrit par Rouveyran en 1967 sur Mitsamihuli, Abdourahim en 1984 et Chouzour en 1989 sur Mvuni, il est nettement moins connu en milieu rural et dans les Hauts. Les dépenses qu'il entraîne sont-elles somptuaires et freinent-elles le développement insulaire ou permettent-elles à chacun de se revaloriser lui-même en se dépassant dans un objectif collectif et communautaire ?